

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Agent d'inspection scaphandrier Inspecter un ouvrage en milieu subaquatique

Numéro du CQP :	019-2001 04 04
Date d'échéance CPNE :	Avril 2029
Créé par les CPNE du :	04 avril 2001

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53.41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics	
Porteur du CQP :	Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés - SNETI 3 rue de Berri 75008 PARIS	03 21 15 40 02 contact@sneti.eu

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>L'agent d'inspection scaphandrier participe au sein de son équipe à l'inspection d'ouvrages en milieu immergé, sous les directives de son responsable hiérarchique direct, afin d'en déterminer l'état. Dans ce cadre, il/elle participe à la préparation des plongées d'inspection, réalise ces plongées dans le respect des consignes de l'inspecteur, et restitue les informations nécessaires à l'élaboration des minutes de terrain.</p> <p>Il/elle est déjà un scaphandrier confirmé, et exécute sa mission à l'aide d'outils, machines, matériels et accessoires dont il/elle maîtrise le fonctionnement et les contraintes, dans le respect des modes opératoires, des procédures qualité et des règles Hygiène Sécurité Environnement Qualité (HSEQ) qui s'appliquent.</p> <p>L'agent d'inspection scaphandrier effectue toutes les opérations nécessaires à la préparation et la sécurisation de son intervention, puis s'occupe des relevés et analyses de l'ouvrage immergé conformément aux directives de l'inspecteur. Ses principales activités sont :</p>
---------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation logistique de l'inspection subaquatique - Mise en œuvre du déroulé de l'inspection subaquatique - Diagnostic et relevés de l'ouvrage immergé - Coordination et synthèse des résultats de l'inspection avec l'inspecteur <p>L'agent d'inspection doit également posséder des connaissances techniques en méthode de construction et en pathologie des ouvrages d'art, en lecture de plans, des notions d'hydraulique, des bases de fonctionnement des matériels utilisés.</p>
--	--

Classement CCN :	Niveau II - Position 2 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics
------------------	---

Enregistrement aux répertoires :	Non enregistré à France Compétences
Date d'échéance répertoires :	Non concerné

**CQP N° 019-2001 04 04 – Agent d’inspection scaphandrier
Inspecter un ouvrage en milieu subaquatique**

Référentiels d’activités, de compétences

REFERENTIEL D’ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités</i>
Organisation logistique de l’inspection subaquatique	Préparer le matériel de l’équipe nécessaire à l’immersion et les outils de relevé spécifiques selon le type d’inspection prévu en milieu défini.
	Installer le poste de plongée en effectuant les contrôles et évaluations adaptés (paramètres d’immersion) afin d’assurer une inspection dans de bonnes conditions de sécurité.
Organisation du déroulé de l’inspection subaquatique	Définir les caractéristiques principales de l’ouvrage (mode de construction, dégradations existantes, réparations éventuelles réalisées...) en étudiant avec l’inspecteur les archives existantes de l’ouvrage, afin de cerner les points clés de l’inspection.
	Préparer les différentes étapes de sa plongée en étudiant le protocole de visite défini par l’inspecteur afin de remplir tous les objectifs de l’inspection.
Relevé des côtes et diagnostic de l’ouvrage immergé	Réaliser les mesures et relevés nécessaires en suivant les directives de l’inspecteur afin de créer ou actualiser les plans de l’ouvrage immergé.
	Inspecter l’ouvrage immergé en détaillant les différentes informations accessibles (mode de construction, pathologies existantes...) pour permettre à l’inspecteur d’évaluer l’état de l’ouvrage
Coordination et synthèse des résultats de l’inspection avec l’inspecteur	Préciser et compléter oralement les informations recueillies pendant l’immersion en s’appuyant sur des schémas explicatifs afin de valider avec l’inspecteur la géométrie de l’ouvrage, la nature, la position et le type de pathologies rencontrées
	Relire les minutes de terrain et la synthèse de l’inspecteur en s’assurant de la conformité des informations transcrites afin de sécuriser la fiabilité des conclusions

